

QUI CHOISIR?

La loi ecclésiastique demande qu'il y ait :

- ou un parrain,
- ou une marraine,
- ou un parrain et une marraine, d'où l'on voit
 - qu'un seul parrain ou une seule marraine suffit;
 - qu'il n'est pas nécessaire que le parrain ou la marraine soit du même sexe que la personne baptisée;
 - qu'il ne peut y avoir ni deux parrains ni deux marraines.

CONDITIONS

Pour être parrain ou marraine, il faut :

- avoir été choisi (par la personne à baptiser ou par les parents de l'enfant à baptiser);
- avoir les aptitudes et l'intention de remplir ce rôle;
- avoir seize (16) ans accomplis;
- avoir reçu, dans l'Église catholique, les trois sacrements de l'initiation chrétienne : baptême, eucharistie, confirmation;
- mener une vie conforme à sa foi;
- ne pas être le père ou la mère de la personne à baptiser.

APTITUDES ET ROLES

On peut attendre des parrains et marraines qu'ils soient...

1) des compagnons et compagnes de route

Comprenons ici qu'ils soient présents et attentifs à leur filleul ou filleule, qu'ils soient capables de rapports fraternels avec lui ou elle, qu'ils démontrent de l'intérêt à l'éducation de sa foi.

2) des témoins de la foi chrétienne

Ce qui ne veut pas dire qu'ils soient des chrétiennes ou des chrétiens parfaits, mais qu'ils aient au moins le souci de rendre leur foi plus vivante et de la vivre de manière engagée dans le quotidien.

3) des hommes et des femmes de liens

Comprenons qu'ils soient en mesure d'aider leur filleul ou filleule à entrer progressivement dans l'expérience de l'Église, avec ses composantes de vie fraternelle, de prière communautaire et de solidarité dans l'engagement pour la justice.

*REMETTRE UNE COPIE AU CANDIDAT OU A LA CANDIDATE
ET CONSERVER UN EXEMPLAIRE DANS SON DOSSIER*



ARCHIDIOCÈSE
DE QUÉBEC

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT ET D'ADMISSION D'UNE PERSONNE BAPTISÉE¹ À REMPLIR LA FONCTION DE PARRAIN OU DE MARRAINE (c. 874; c. 892)

Je soussigné(e) demande d'être accepté(e) comme

..... de
PARRAIN / MARRAINE NOM DE L'ENFANT

qui recevra le baptême le en l'église

de la paroisse

Pour me préparer à cette responsabilité, je m'engage à :

.....
.....
.....
.....

.....
DATE

.....
SIGNATURE

- Je recommande l'admission de suite à son engagement à poursuivre sa démarche en vue de vivre sa confirmation.
- Je ne recommande pas l'admission de parce que cette personne n'est pas prête aujourd'hui à s'engager dans une démarche en vue de vivre sa confirmation.

.....²
SIGNATURE

1. Présentation d'un certificat de baptême récent (6 mois maximum).
2. Membre de l'équipe pastorale ou de la communauté dûment délégué(e) par le curé.

Approuvé par le Service du droit
Ad experimentum en décembre 2015

**REMETTRE UNE COPIE AU CANDIDAT OU A LA CANDIDATE
ET CONSERVER UN EXEMPLAIRE DANS SON DOSSIER**